

## Exemples de remboursement

### Equipement : une paire de lunettes

Monture adulte + verres uni focaux sphériques Tarif réalisé : 320 €

Remboursement Sécurité sociale 65 % Tarif de Convention soit 4,82 €

Remboursement de la complémentaire Santé avec un contrat Modulo Santé renfort 2 sans l'utilisation du bonus de fidélité Forfait : 150 €

Reste à charge de l'assuré 165,18 €

### Equipement : une paire de lunettes

Monture adulte + verres uni focaux sphériques Tarif réalisé : 320 €

Remboursement Sécurité sociale 65 % Tarif de Convention soit 4,82 €

Remboursement de la complémentaire Santé avec un contrat Modulo Santé renfort 2 avec l'utilisation du bonus de fidélité après 3 années d'adhésion Forfait : 300 €

Reste à charge de l'assuré 15,18 €

## Suis-je obligé(e) de consulter un ophtalmologiste pour changer mes lunettes ?

Vous pouvez faire renouveler vos lunettes par un opticien si vous avez plus de 16 ans et si vous possédez une ordonnance de moins de trois ans postérieure au 14 avril 2007.

Cette mesure concerne les personnes qui ont cassé ou perdu leurs lunettes (correction identique), mais aussi celles dont la vue a évolué. Dans ce cas, l'opticien modifie le degré de correction des verres. Il doit toutefois orienter le patient vers l'ophtalmologiste s'il découvre une presbytie jusqu'alors méconnue.

L'examen de vue effectué par l'opticien ne remplace pas l'acte médical.

A savoir : Tout opticien garantit environ 2 ans la casse ou la détérioration de votre monture. Ce changement est un service gratuit.

**La souscription d'une complémentaire santé permet la prise en charge de tout ou partie du reste à payer après déduction du remboursement de la Sécurité sociale.**

**Les frais restant à votre charge pouvant être importants en optique, une couverture adaptée à votre situation et à vos besoins est donc nécessaire.**

POUR EN SAVOIR PLUS,  
CONTACTEZ-NOUS AU :

 N° Indigo 0 825 003 007  
(0,15€ TTC/mn)



## Les soins optiques

La vue évolue tout au long de la vie.

C'est pourquoi, il est important d'en prendre soin et de la contrôler régulièrement.

Visite de contrôle chez l'ophtalmologiste, renouvellement des lunettes, chirurgie oculaire (ex : cataracte), tous ces actes sont essentiels et ne doivent pas être négligés !

Quel professionnel consulter ?

Quels sont les honoraires pratiqués ?

Quels sont les taux et les modalités de remboursement ?

Qu'est-ce que le devis optique ?

**AG2R fait le point et vous aide à y voir plus clair.**



## Les professionnels de santé

Les ophtalmologistes peuvent être classés selon 2 catégories : les ophtalmologistes conventionnés secteur I et ceux conventionnés secteur II.

Cette classification a des conséquences sur les honoraires pratiqués. A la différence des ophtalmologistes de secteur II, les ophtalmologistes de secteur I ne peuvent pas pratiquer librement des dépassements d'honoraires.

Par ailleurs, certains ont une activité très précise tels :

- Les ophtalmologistes spécialisés en chirurgie oculaire (cataracte, chirurgie réfractive, des paupières...)
- Les ophtalmologistes spécialisés en contactologie (lentilles) dont les honoraires ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale.

## L'intérêt du devis optique

### Le devis optique

Avant la conclusion de la vente, l'opticien est tenu de vous remettre un devis.

Ce devis doit mentionner :

- Une proposition de base et une proposition personnalisée,
- La prise en charge prévue par la Liste des Produits et Prestations (LPP),
- La prescription médicale,
- Le choix des verres et leur prix, le nom du fabricant, la marque du fabricant, le modèle et sa référence,
- Les conditions de vente et de paiement,
- Le délai de livraison au consommateur,
- La date limite de validité du devis.

### Le devis lentille

Il existe un devis lentilles qui doit mentionner :

- La référence et la marque des lentilles,
- Le prix par lentille,
- La prise en charge prévue par la LPP,
- La durée de vie moyenne des lentilles dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien,
- Le délai de livraison.

Vous avez droit à un temps de réflexion (7 à 10 jours environ). Ce délai vous permet de réfléchir aux solutions proposées et d'interroger votre complémentaire santé pour connaître votre reste à charge.

## Les remboursements des lunettes

Le prix des lunettes est composé du prix des montures et de celui des verres. Pour chacun d'entre eux, un remboursement spécifique est effectué par la Sécurité sociale.

### Le remboursement de la monture

La monture est remboursée à 65% sur la base d'un tarif forfaitaire fixé à :

- 30,49 € pour le patient de moins de 18 ans,
- 2,84 € pour le patient de plus de 18 ans.

Les montures de marque présentent des prix publics conseillés qui ne peuvent varier d'un magasin à un autre.

### Le remboursement des verres

Les verres de lunettes sont remboursés à 65 % :

- sur la base de tarifs variables,
- selon le degré de correction,
- selon que le patient a moins de 18 ans ou plus de 18 ans.

### Le remboursement des lentilles

Les lentilles sont remboursées à 65 % sur la base d'un forfait annuel par œil appareillé, fixé à 39,48 € et ce quel que soit le type de lentilles et sa durée d'utilisation.